

CONTRAT DE CESSION DE BAIL

ENTRE

_____ **LE CÉDANT;**

(locataire actuel)

ET

_____ **LE CESSIONNAIRE.**

(locataire éventuel)

OBJET DU CONTRAT

Le cédant cède au cessionnaire, qui accepte, le bail du logement dont un exemplaire est annexé au contrat.

La cession prendra effet à compter de : (cocher l'une des deux cases)

la date d'acceptation de la cession par le locateur,

si la date est postérieure, à compter du _____.

DESCRIPTION DU BAIL

Un bail de _____ mois, du _____ au _____ sur lequel il reste à courir _____ mois ; au loyer mensuel de _____ \$, pour un logement de _____ pièces, situé à l'adresse suivante : _____.

DÉCLARATIONS ET CONDITIONS

- 1 - Le cédant déclare qu'il n'y a aucune procédure judiciaire pendante à la Régie du logement ou devant tout tribunal en rapport avec ce bail.
- 2 - Le cédant déclare qu'il n'a pas donné d'avis de non-reconduction du bail, ni n'a reçu un avis de modification des conditions du bail.
- 3 - Le cédant s'engage à informer le cessionnaire de tout avis et de toute demande judiciaire qu'il pourrait recevoir du locateur d'ici la prise d'effet de la cession.
- 4 - Le cessionnaire déclare avoir visité le logement et en être satisfait. De son côté le cédant s'engage à le maintenir dans son état actuel d'habitabilité et de propreté jusqu'à la date de prise d'effet de la cession, à moins qu'il n'en soit empêché par un événement qui ne lui est pas attribuable.
- 5 - Le cédant déclare qu'il n'a fait aucune amélioration, construction ou autre changement sans avoir été expressément autorisé par le locateur à laisser les lieux avec les changements apportés.
- 6 - **Veillez cocher l'une de ces deux cases:**

La présente cession est **conditionnelle** à son acceptation par le locateur, à l'intérieur du délai de 15 jours de la réception de l'avis d'intention de céder le bail.

L'avis de 15 jours prévu par la loi, indiquant l'intention de céder le bail, a été donné au locateur et celui-ci ne s'y est pas opposé.

AUTRES CONDITIONS (au besoin continuer au verso)

Et les parties signent à _____, le _____.

Notes

- 1 - Le cédant est tenu d'aviser le locateur de son intention de céder le bail et d'obtenir son consentement à la cession. Dans le cas d'un refus, le locateur doit l'indiquer dans les 15 jours et il ne peut refuser sans motif sérieux.
- 2 - Si certaines des énonciations ci-dessus sont inexactes, veuillez biffer les clauses concernées, rétablir les faits au verso et signer le tout.

SUITE AU VERSO

